

MODALITES D'ORGANISATION FORMATION AM

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h.

Contact : KABI Yassine, Référente pédagogique : RODI Shana

Téléphone « Caravelle » : 04.72.72.05.92

Téléphone « Balzac » : 09.83.44.35.36

Mail : autoecolebalzac07@gmail.com

AUTO MOTO ECOLE CARAVELLE

158 Avenue Berthelot
69007 LYON
TÉL. 04 72 72 05 92
SIRET : 832 178 891 00020
AGRÉMENT : E1806900110

AUTO MOTO ECOLE BALZAC

313, rue Garibaldi
69007 LYON
Agrément : E1806900060
Siret : 832 178 891 00012

La formation AM est découpée en 3 parties différentes pour un total de 8 heures de formation. 1 partie théorique de 2 heures, 1 leçon de 2 heures de conduite hors circulation, 1 leçon de conduite de 3 heures sur route ainsi qu'un rendez-vous d'une heure avec un parent pour les personnes mineures. La formation est dispensée sur un minimum de 2 demi-journées.

1-Théorie

La formation théorique AM est dispensée par le collège sous la forme d'un questionnaire de 20 questions sur la sécurité routière auquel l'élève doit obtenir un minimum de 10 bonnes réponses, il obtiendra par la suite son ASSR 1 ou 2. De plus, une session de discussion autour des représentations individuelles de la conduite et de la sécurité routière sera organisée avec tous les participants à la formation ainsi que l'enseignant. Lors de cette discussion, les différents participants pourront échanger quant à leur vision de la route, de la conduite et des dangers liés à celle-ci.

Une deuxième formation théorique d'une heure a lieu à la fin de la formation avec l'enseignant, les participants et leurs responsables légaux, afin d'échanger autour des dangers liés à la circulation sur route, à l'expérience vécue lors de cette formation. Cette session permettra à l'enseignant de s'auto évaluer quant aux notions abordées avec les élèves en début de formation, et de voir si les différents conseils donnés ont été retenus.

2- Pratique

La formation pratique est composée de deux parties, une partie hors circulation durant laquelle l'élève apprendra à manier son cyclomoteur en toute sécurité et durant laquelle l'enseignant abordera les points suivants :

- Les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur et leur rôle
- Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ;
- La maîtrise technique du véhicule hors circulation.

La deuxième partie se déroule dans une zone ouverte à la circulation durant laquelle l'élève devra acquérir les compétences suivantes :

- Savoir démarrer et s'arrêter
- Savoir s'insérer en sécurité dans la circulation
- Prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu
- Freiner en maintenant la stabilité du cyclomoteur
- Ralentir pour quitter la circulation
- S'arrêter et stationner

A l'issue de ces deux demi-journées de formation, l'élève recevra une attestation provisoire attestant sa présence à la formation, lui permettant ainsi de conduire un cyclomoteur léger en attendant de recevoir son permis de conduire. La procédure de fabrication est prise en charge par l'auto-école.